



Réf. Farde e-Assemblées : 2418116

N° OJ : 239

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/09/2021

Objet : Octroi d'un subside.- Asbl "Pro Vélo" : 35.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant que le chantier sur la place Bockstael (ancienne place communale de Laeken) a été terminé pour l'été 2021 et que la Ville de Bruxelles souhaite animer la place après la fin des travaux sans spécialement faire une inauguration de par les limites imposées par les mesures sanitaires ;

Considérant que La Ville de Bruxelles propose d'organiser pour la toute première fois sur son territoire, un Vollenbike ! spécial Summer se déroulant les mercredis, du mercredi 4 août au mercredi 25 août 2021, sur la place Bockstael fraîchement inaugurée, en fin d'après-midi (16 h 19 h) ;

Considérant que le projet permet aux habitants situés autour de la place ainsi qu'aux habitants de Bruxelles Ville de venir participer aux activités vélo organisées tous les mercredis après-midi et tout cela en lien avec le tissu associatif local ;

Considérant que Pro Velo est le coordinateur de l'évènement pour le compte de la Ville de Bruxelles et collabore fortement avec les organisations locales comme la Maison de la création, le contrat de quartier durable Bockstael, la Maison de jeunes Horizon ainsi qu'avec CyCLO qui a inauguré un tout nouvel atelier sur la place ;

Considérant que cet évènement permet de montrer qu'un espace public utilisé par des vélos peut créer de la convivialité, rendre la mobilité à vélo visible et accessibles aux habitants, donner les solutions aux habitants et spécialement aux familles pour se mettre en selle, ainsi qu'être festif et amusant pour les habitants du quartier ;

Considérant que le public cible est familial, local à l'échelle du quartier et de la ville, restant à Bruxelles durant la période estivale ;

Considérant que le budget demandé est entièrement subventionné par Bruxelles Mobilité via l'appel à projet repris dans le catalogue 'Soutien régional aux actions communales de mobilité et de sécurité routière 2021' et entrant dans la catégorie « Journées vélos, Bike Repair Day et visibilité cyclistes » du Volet A 'Vivre la Ville' doté d'une somme maximale de 50.000 EUR par commune ;

Considérant que le collège a adopté dans sa séance du jeudi 3 juin 2021 la résolution de « adopter le principe de demander l'octroi d'un subside de 35.000,00 EUR à Brulocalis et Bruxelles Mobilité dans le cadre du catalogue 'Soutien régional aux actions communales de mobilité et de sécurité routière 2021' et entrant dans la catégorie « Journées vélos, Bike Repair Day et visibilité cyclistes » du Volet A 'Vivre la Ville' afin d'organiser pour la toute première fois sur son territoire, un Vollenbike ! spécial Summer se déroulant les mercredis uniquement, du 04/08 au 25/08 inclus sur la place Bockstael en fin d'après-midi (16h00-19 h00) » ;

Considérant que Brulocalis a communiqué officiellement le 14/06/2021 l'octroi du subside demandé par la ville pour l'organisation du Vollenbike, pour un montant de 35.000 euro ;

Considérant que les crédits appropriés sont inscrits à l'article 41006/33202 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 :

Le principe d'octroyer un subside de 35.000,00 EUR à Pro Vélo A.S.B.L. pour l'organisation pour la toute première fois sur son territoire de « Vollenbike ! spécial Summer », se déroulant les mercredis du 4 août au 25 août 2021 inclus sur la place Bockstael en fin d'après-midi (16h-19 h) est approuvé.

Article 2 :

La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 :

Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :